

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 3948 - Vendredi 27 Août 2021 - Prix : 200 Fc

DEMANDE DE VISA ÉTUDIANT :

Les étudiants recalés critiquent l'ambassade de France



Des activistes du mouvement Mabedja placés sous mandat de dépôt

Hier jeudi 26 août, les deux membres du mouvement citoyen Mabedja arrêtés la veille ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instructions. Farhane et Chamouine, puisqu'il s'agit d'eux, sont inculpés pour « association de malfaiteurs, troubles à l'ordre public et déstabilisation ». Mabedja est un mouvement qui se définit comme un mouvement citoyen qui lutte pour les droits du peuple comorien. Une petite unité de mouvement issue de la diaspora comorienne de France est à Moroni depuis le week-end dernier. Ils ont appelé à un rassemblement populaire à Iconi ce vendredi.

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

Prières aux heures officielles Du 26 au 31 Août 2021

Lever du soleil:

06h 14mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : **05h 01mn**

Dhouhr : **12h 142mn**

Ansr : **15h 19mn**

Maghrib: **18h 07mn**

Incha: **19h 21mn**



SOCIÉTÉ

Le rendez-vous des Mabedja à Ikoni est compromis

Des hauts dignitaires de la ville d'Ikoni interdisent le rassemblement du mouvement citoyen « Mabedja ». Non pas pour des raisons politiques disent leurs adversaires qui refusent d'offrir Ikoni en sacrifice. Et si parmi les militants de Mabedja se trouvaient des natifs d'Ikoni et décidaient de maintenir le rendez-vous là-bas ? Sont-ils tous du même avis ?

Difficile d'y répondre au moment où dans d'autres villes les avis sont partagés, ce qui semble être le cas d'une grande agglomération comme Ikoni. En tout cas, des notables de cette cité historique de la région de Bambao se sont retrouvés sur la place symbolique de Ntsidedjou

pour déclarer un refus catégorique concernant le rassemblement des Mabedja à Ikoni. Un rendez-vous très attendu par les opposants au régime du président Azali. Réfutant toute motivation politique partisane, les dignitaires de la ville ont ostensiblement rejeté, la tenue de ce rassemblement sans « prévenir » et sans « accord » des autorités locales.

« Parmi les conséquences des incursions malgaches, du 19ème siècle Ikoni s'était distinguée au point que des hommes des autres localités de Ngazidja sont venus fonder des familles ici. C'est pour dire qu'Ikoni appartient à tout le monde. Mais tant que nous sommes vivants, nous ne pouvons pas permettre que des cadres, des soient



disant intellectuels ou encore d'autres Mabedja utilisent notre village. L'histoire nous apprend qu'Ikoni est longtemps intervenu dans des situations difficiles entre Etat et citoyens et a parfois payé le prix fort, comme la tragédie de

Bichiyoni sous le régime d'Ali Soilihi (1977) », a proféré M'madi Ibrahim un, des notables présents. Et lui de rajouter : « En ce qui concerne nos difficultés avec le gouvernement actuel, on trouvera des solutions entre nous mais nous

n'allons pas embarquer tout le monde ».

Un autre notable estime qu'il est inconcevable qu'on se permette de venir ici et organiser un tel événement sans prévenir les concernés. Et par la suite obtenir une permission ou une interdiction. « Désormais la ville d'Ikoni peut probablement être derrière des initiatives pour ou contre le gouvernement mais ne prendra pas le devant. En cas de bienfait entre nous et le gouvernement on fera nos remerciements, ou exprimer notre mécontentement dans le cas contraire », a précisé Chawal, un autre notable pour montrer qu'Ikoni ne s'aligne pas sur les positions du mouvement Mabedja.

Kamal Gamal

PRESSE

Le président du SNJC en mission dans les îles

Pour la première fois depuis qu'il est élu président du SNJC (syndicat national des journalistes aux Comores) en mars de 2021 pour remplacer le regretté Ali Abdou mort dans des circonstances troubles, Chamsoudine Said Mhadji rencontre les journalistes dans les îles. Après Ndzouani, il séjourne à Mwali depuis mardi. Une réunion de prise de contact et d'échanges a eu lieu ce mercredi matin au siège de l'ORTC Bonovo.

Jusqu'en février 2022 date à laquelle le mandat débuté le 17 février 2020 touche à sa fin, le tout nouveau président du syndicat des journalistes a du pain sur la planche. Avec quatre adhérents seulement à Anjouan et deux à Mohéli

dans un environnement médiatique très hostile, et des relations difficiles avec les autorités politiques et militaires, Chamsoudine met les bouchées doubles.

Convaincre les journalistes à adhérer au mouvement syndical, s'enquérir des problèmes spécifiques que connaissent les journalistes exerçant dans les îles et proposer des pistes de solutions n'est pas chose aisée pour ce nouveau président.

Après un bref bilan du syndicat, Chamsoudine a eu à expliquer à ses collègues journalistes comment fonctionne le syndicat, ses moyens et ses difficultés.

Le problème de la persécution des journalistes dans l'exercice de leur métier, la question des salaires

ou encore le fait d'amener une cohorte de journalistes depuis Moroni dans un événement qui se déroule dans les îles ont été tous soulevés lors des échanges en vue de proposer des solutions.

La vulgarisation du code de l'information qui attend sa promulgation par le chef de l'Etat, la question de la carte professionnelle pour les journalistes et la question de la radio Mwali qui livré à elle-même depuis quelques années ont été également soulevées. Le jeune président du syndicat a prévu de rencontrer le gouverneur de l'île Mohamed Said Fazul avec lequel plusieurs questions seront abordées.

Riwad



CAMBRIOLAGE

Un magasin d'informatique cambriolé à deux pas de la police

Situé à quelques millimètres de la brigade des mœurs, le magasin informatique Energy plus (Energy+) sis à Dar Saada a été cambriolé dans la nuit du 25 août dernier en plein couvre-feu. Malgré les patrouilles nocturnes des policiers, le cambrioleur est parti avec deux MacBook Pro, cinq ordinateurs et un Ipad.

A quoi servent les caméras implantées sur les artères de la capitale alors que des magasins sont cambriolés en plein couvre-feu dans la nuit ? Si elles ne résolvent pas les problèmes des vols de nuit, à quoi servent-elles ? Dans la nuit du 25 Aout dernier, le magasin informatique Energy+ a été cambriolé et il est parmi tant d'autres depuis l'instauration du couvre-feu. Ce qui se révèle de particulier dans ce cambriolage, c'est que l'auteur du

vol a eu le temps et la tranquillité de forcer la porte dudit magasin de façon chirurgicale aux alentours des locaux de la police judiciaire et du

palais de justice. Et dans tout ça, l'heure du couvre-feu où des policiers font des patrouilles nocturnes

pour le faire respecter.

Le propriétaire du magasin se dit étonné d'une situation pareille. « Je suis franchement stupéfait car je n'arrive pas à comprendre comment un malfaiteur pourrait cambrioler un magasin situé à quelques pas d'une institution policière et repartir ni vu ni connu, alors qu'en face du magasin se trouve une caméra de vidéosurveillance. Et ce n'est pas tout. La police effectue des patrouilles toutes les nuits, histoire de faire respecter le couvre-feu. On imaginait une garantie de sécurité des personnes et des biens. Hélas ! Les vols de nuit sont devenus monnaie courante depuis le couvre-feu. Franchement on se demande le rôle de la police », explique Ahmed Keldi.

Le propriétaire du magasin a annoncé que le cambrioleur est parti avec deux MacBook Pro, cinq ordinateurs et un Ipad. Interrogé sur ce

qu'il a remarqué d'anormal, le patron du magasin confie que « c'est un client qui a signalé le cambriolage alors que des hommes malgaches travaillent juste en face de la porte et ont dit n'avoir rien remarqué depuis leur arrivée au travail. Donc je pense qu'il est temps d'en finir avec toute pratique malsaine ». Locataire se dit aussi surpris que le propriétaire lance des travaux dans son magasin sans l'avertir. « Logiquement, j'ai le droit d'être averti si jamais le propriétaire de l'immeuble a besoin de modifier quelque chose concernant la partie où je suis locataire. Mais sans me prévenir, je trouve mon panneau à terre et ma façade modifiée sans mon consentement et le lendemain le vol est perpétré », dit-il, tout ému, en se questionnant pour rassembler le puzzle.

Kamal Gamal



DEMANDE DE VISA ÉTUDIANT :

Les étudiants recalés critiquent l'ambassade de France

Un collectif d'étudiants dont la demande de visa pour étudier en France a été rejetée, laissent exploser leur colère. Ils accusent l'ambassade d'avoir « serré la vis » en ce qui concerne les dossiers à fournir.

Les étudiants demandeurs de visa ayant reçu une réponse défavorable de la part de l'ambassade de France à Moroni laissent exploser leur colère. Réunis autour d'un collectif, ces étudiants

accusent en effet l'ambassade d'avoir « durci les procédures cette année », plus particulièrement au niveau des ressources suffisantes pour couvrir les frais de toute nature durant le séjour en France. « Désormais il faut avoir deux garants au lieu d'un auparavant. Ce qui n'est pas évident. Beaucoup d'étudiants dont les demandes ont été rejetées, c'est à cause de cela ».

Ce collectif dont des représentants étaient venus dans les locaux de La Gazette des Comores dit

regretter également que « même si tous les documents nécessaires sont réunis, il n'est pas sûr d'obtenir le visa et ils évoquent des motifs fallacieux. Qu'ils arrêtent de faire des préjugés. Comment savent-ils qu'on va faire autre chose que les études une fois en France ? ». L'ambassade peut en effet refuser une demande de visa pour études quand elle estime qu'« il existe des éléments suffisamment probants et des motifs sérieux permettant d'établir qu'[on séjournera] en France à

d'autres fins que celles pour lesquelles [on demande] un visa pour études ».

Ce motif appelé communément « motif 4 » est l'un des plus difficiles à contrecarrer. Plutôt que de concerner un aspect précis de la demande de visa, il traite plutôt de l'ensemble du dossier et de sa cohérence. Son obtention signifie que l'étudiant n'a pas réussi à convaincre la partie émettrice du visa que son séjour en France est purement éducatif. Il se peut que ce motif soit

obtenu car la spécialité demandée n'est pas en accord avec le parcours précédent. L'inscription à une formation qui fournit un diplôme inférieur ou égal à celui déjà possédé par l'étudiant. Cela voudra dire que l'étudiant part en France dans le seul objectif de s'y installer, sans aucune perspective de retour au pays d'origine.

Nassuf Ben Amad

AGRICULTURE

Cadre du dialogue national et global sur les systèmes alimentaires

Un processus d'évaluation du système alimentaire a été lancé hier par le gouvernement en partenariat avec l'Union Européenne (UE), l'Organisation des Nations-unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), et le Centre français de recherche agronomique et de coopération internationale (CIRAD). Tous les acteurs des systèmes alimentaires sont invités à y participer.

L'objectif était d'identifier les principales contraintes et de mettre en lumière les points d'accès pour des politiques innovatrices et des investissements clés, en vue de la transformation durable des systèmes alimentaires en utilisant une approche systémique. Il est admis que nos systèmes alimentaires tels qu'ils fonctionnent, ne parviennent pas à nourrir sainement toutes les populations et à garantir un mode de vie convenable pour l'ensemble des acteurs tout en préservant l'environnement et les res-

sources naturelles.

Toutefois, il y aurait suffisamment de nourriture pour permettre d'éviter la double charge de la malbouffe et de la malnutrition. Cependant, les inégalités sociales et déséquilibres économiques et territoriaux sont tels que nos systèmes alimentaires ne génèrent pas des revenus repartis de manière équitable pour tous les acteurs, en particulier les petits producteurs, qui se retrouvent prisonniers d'un cercle vicieux de précarité et de pauvreté croissant. Nos systèmes alimentaires doivent être transformés si l'on veut atteindre les Objectifs de développement durable.

Toutes les informations recueillies au cours de cette rencontre seront analysées et synthétisées dans un rapport final. Les principaux résultats complètent les informations recueillies des dialogues nationaux et serviront en tant qu'outil de base travail pour la contribution de l'Union de Comores dans le cadre de la préparation du pays au



Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, et plus largement pour la formulation des politiques publiques pertinentes.

Pour une participation inclusive de toutes les parties, les équipes engagées ont mené les consultations et séances de travail nécessaires au niveau du pays. Les résultats de ces travaux seront présentés au Sommet Mondial des systèmes alimentaires convoqué par le Secrétaire-général de l'ONU, Antonio Guterres, en septembre 2021, afin de guider les actions futures audacieuses et perti-

nentes dans le cadre des dialogues nationaux sur les systèmes alimentaires.

Selon le Secrétaire Général du gouvernorat de Mohéli, « grâce à ce diagnostic, nous aurons des indications claires sur ce qu'il faut faire pour revenir sur la bonne voie. La refonte des systèmes alimentaires nous permettra également de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en vue de reconstruire en mieux à l'issue de la crise de la COVID-19. »

Dans son allocution, le Chef de

Bureau de l'Union Européenne aux Comores, Pierre Beziz, a déclaré : « il s'agit d'un dossier d'intérêt national dont l'objectif est d'assurer une participation inclusive de toutes les parties prenantes ainsi qu'une appropriation des résultats de ces travaux par le gouvernement. Au cours des prochains mois, l'UE renforcera son appui aux Comores pour aider le pays à développer des systèmes alimentaires durables, au bénéfice des populations. »

Pour le Représentant de la FAO aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, Charles Boliko, « ces résultats constituent une base solide pour les concertations demandées aux pays membres de l'ONU, dans le cadre de la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires convoqué le mois prochain par le Secrétaire général de l'ONU ».

Mmagaza

ENCADREMENT DES TARIFS DATA

Une décision nécessaire pour l'avenir du secteur, selon l'ANRTIC

Dans une conférence de presse, le directeur général de l'Autorité nationale de régulation des TIC justifie la décision portant réglementation des tarifs est prise en concertation avec les opérateurs. Il a insisté aussi sur le fait que le régulateur n'a pas enlevé l'illimité à Comores Telecom.

Une semaine après avoir pris la décision d'encadrer les tarifs sur la Data, l'Autorité nationale de régulation des TIC tente de justifier sa décision controversée. Selon son directeur général, ils n'ont pas le pouvoir de fixer des tarifs mais ils sont là pour réguler le marché. « Fixer des tarifs, ce n'est pas du tout notre rôle. Nous sommes là pour veiller à ce que le marché ne se détériore pas »,

avance Mouinou Ahamada, le directeur de l'ANRTIC. Selon lui, son organisme n'a pas fait enlever l'illimité à Comores Télécom. En l'en croire l'opérateur historique allait à l'encontre

de leur décision. « Les deux opérateurs ont 90 jours de promotion. Il s'agit d'un bonus à 100% et un bonus de 50% de réduction. Et au-delà, on ne va pas laisser faire car ça ira à l'encontre de

nos décisions », précise-t-il, avant d'ajouter que « l'illimité de Comores Télécom était contraire aux décisions de l'ANRTIC ».

Interrogé sur la cherté de la Data dans le pays, le directeur général de l'ANRTIC répond que les Comores sont dans la moyenne au niveau de la région. « Nous avons fait un long parcours. Du monopole à la concurrence. Il y a eu beaucoup de changements », dit-il. De son côté, le directeur technique de l'ANRTIC a montré qu'ils ne peuvent pas rester les bras croisés et voir le secteur partir en fumée. « Depuis le début de la concurrence, on observait les deux opérateurs. On a vu ce qu'ils faisaient. Mais à un moment, on était obligé de dire stop et encadrer le marché »,

explique-t-il.

Pour rappel, après avoir modifié les tarifs voix, l'Autorité nationale de régulation des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (ANRTIC) vient de modifier à nouveau les tarifs de la Data. Les appels on-net sont fixés à 5 FC la minute et les off-net à 10 FC la minute. Le tarif de la data est fixé à 0,30 FC/Mo pour les offres groupées et 0,50 FC/Mo pour les offres de pure data. Des explications tirées par les cheveux, puisqu'au final cela a eu pour conséquence de détériorer le pouvoir d'achat du consommateur, obligé de payer plus cher ses communications par rapport à la période précédant la fameuse note de l'ANRTIC.

Nassuf Ben Amad



DIFFICULTÉ SUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS À L'AMBASSADE DE FRANCE :

P. Blondel, consul : "Nous renforçons les équipes"

La prise de rendez-vous à l'ambassade de France est devenue un véritable parcours du combattant pour les étudiants qui craignent, d'abord, de ne pas être acceptés par leurs écoles parce que la date du rendez-vous est au-delà de la date de la rentrée académique en France. Puis, si l'école fait montre de bienveillance, de devoir refaire les mêmes dossiers de demande de visa au cas où les précédents ne seront plus à jour. Le consul de France, Pierre Blondel, répond à nos questions.

Question : La prise de rendez-vous à l'ambassade de France se fait désormais en ligne. Selon des étudiants, il y a trop de demandes qu'il n'y a de créneau disponible.

L'ambassade est-elle consciente de cette situation ? Quand et comment comptez-vous y remédier ?

Pierre Blondel : Les années universitaires et scolaires aux Comores étant décalées avec les françaises, la quasi-totalité des demandes de visas pour étudiants arrivent à compter du mois d'août pour une rentrée au mois de septembre. Le nombre de dossiers de demande visas étudiant double pratiquement d'année en année. Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les demandeurs de visas, des travaux sont en cours au service des visas de l'ambassade. Malgré ces travaux l'ambassade de France reçoit plus de demandeurs que les années précédentes. L'ambassade fait tout son

possible pour prendre le maximum de dossiers.

Question : Les étudiants dont la date du rendez-vous est au-delà de la date de la rentrée académique en France sont inquiets. D'abord ils craignent de ne pas être acceptés par leurs écoles. Puis, si l'école fait montre de bienveillance, de devoir refaire les mêmes dossiers de demande de visa au cas où les précédents ne seront plus à jour. Auriez-vous prévu des mesures particulières pour ce deuxième cas de figure ?

Pierre Blondel : Les établissements d'enseignement supérieur français sont indépendants et restent cependant très flexibles sur la date de rentrée des étudiants compte-

tenu notamment de la situation sanitaire. Chaque dossier est traité au cas par cas et des autorisations de rentrée tardive sont facilement délivrées. Il n'est pas possible de répondre en général. On peut aussi noter que l'année universitaire comorien se termine fin août et l'année scolaire prend fin cette semaine. Les candidats ont donc besoin de plus de temps pour présenter un dossier complet (notamment le dernier diplôme acquis).

Question : En moyenne, combien de demandes de rendez-vous recevez-vous par jour ?

Pierre Blondel : Nous renforçons les équipes afin de pouvoir faire passer le nombre de demandeurs de visas à plus de 60

par jour. Soit une demande de visa traitée toute les 7 minutes.

Question : Les relations (au beau fixe) entre les Comores et la France se concrétisent-elles par une plus large obtention de visas des Comoriens ? Des exemples chiffrés en termes de pourcentage sur les dernières années ?

Pierre Blondel : Pour les visas étudiants leur nombre a été multiplié par deux, passant de 300 visas en 2019 à 600 visas en 2020. Pour 2021, le nombre sera très probablement plus important car la demande est en augmentation de près du double par rapport à l'année précédente.

Propos recueillis par TM

FOOTBALL, FINALE DU CHAMPIONNAT D1

L'US Zilimadjou sacrée championne des Comores 2021

Après le sacre de la saison dernière, l'Union Sportive de Zilimadjou est à nouveau championne des Comores pour la deuxième fois consécutive. Un match nul 1-1 ce mercredi face à Ngazi Sport a suffi aux protégés de Soumeth Ahmed de terminer en tête de la Phase Nationale 2021 du championnat des Comores. Le second club sous l'ère FIFA à remporter deux fois de suite le championnat après Ngaya Club (2016 & 2017).

Soilihi de Moroni. Le premier à la conquête d'un premier titre national en championnat. Et le second, tenant du titre, sur le point de confirmer sa suprématie. À peine la rencontre lancée, ce sont les moroniens qui se montrent les plus dangereux. L'USZ ouvre très tôt le score par l'intermédiaire de Mohamed Youssouf, 42 secondes seulement après le coup d'envoi (1-0). Un débordement côté gauche de Nassim Mchangama le trouve en pleine surface et n'a eu aucune difficulté à gagner son duel avec Tamine Tarek.

L'US Zilimadjou sur les pas de Ngaya Club

Mis en difficulté, Ngazi Sport

tente tant bien même de rapidement rééquilibrer la balance. Le salut viendra dix-huit minutes plus tard sur un coup de pied arrêté exécuté par Djouloudi Salif. Isolé, Fadhula Corin Batomanga profite d'une absence flagrante au marquage de la part de la défense de Zilimadjou pour remettre les pendules à l'heure (1-1, 18è). Le score ne va pas bouger jusqu'au retour des vestiaires. Malgré une légère domination mirontsiens et deux occasions en or d'Imadoudine Ben Ali, Ngazi Sport

ne parvient pas à prendre l'avantage. Le match se termine sur un score de parité 1-1 et avantageux pour l'US Zilimadjou.

À égalité de points, les coéquipiers d'Abdallah Allaoui passent devant grâce au goal average. Remportant pour l'occasion leur quatrième titre en championnat. Le deuxième consécutif. Le dernier club à réaliser un tel exploit est Ngaya Club, champion des Comores en 2016 et en 2017. L'US Zilimadjou conclut une saison

exceptionnelle où elle n'a enregistré qu'une seule défaite en championnat. Avec une ligne attaque galactique qui a fait mouche 38 fois et une défense bien solide qui n'a encaissé que seulement 8 buts. La formation moronienne pourrait potentiellement prendre part à la prochaine UAFA Cup. Les Comores n'auront pas de représentant cette saison en CAF Champions League.

Boina Houssamdine

Un troisième match de Phase Nationale aux allures d'une finale. Aux coudes à coudes pour le titre national, Ngazi Sport et US Zilimadjou ont croisé le fer mercredi dernier au Stade Hassane



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement
Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre
Direction Générale de la Santé



جمهورية القمر المتحدة
وحدة - تضامن - تنمية
وزارة الصحة والتضامن ومشاركة المرأة
إدارة الصحة
المدير العام

Date : 02 Août 2021
DAO No : PASCO3/CEL/2021/16

Lettre d'invitation

Madame/Monsieur,

1. Le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre de l'Union des Comores, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Programme d'Appui au Secteur de la Santé aux Comores (PASCO). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du **Marché de fourniture partielle d'équipement et installation/réhabilitation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Hôpital de Mitsamiouli (Grande Comore)**

3. Le présent document de consultation est publié dans le cadre d'un appel d'offre national ouvert. Le fournisseur le moins-disant sera sélectionné conformément aux procédures décrites dans les Données Particulières du document de consultation.

4. Le présent dossier de consultation comprend les sections suivantes :

Section 1 - Instructions aux soumissionnaires
Section 2 - Données particulières de l'appel d'offre
Section 3 - Critères d'évaluation et de qualification
Section 4 - Formulaire de soumission
Section 5 - Bordereau de quantité, calendrier de livraison et spécifications techniques

Section 6 – Cahier des clauses administratives générales

Section 7 - Cahier des clauses administratives particulières

Section 8 – Formulaire de marché

5. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre – Direction Générale de la Santé – Cellule PASCO, Moroni Corniche - Tél 00 269 773 86 98 / 348 76 02 –

email : communication@pasco.sante.gouv.km et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres par email à l'adresse indiquée ci-dessus

6. Les soumissions doivent parvenir au **plus tard le 06 septembre 2021 à 11h00, heure de Moroni, Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant équivalent 2 millions de francs Comoriens.**

à l'adresse suivante : Cellule PASCO

Direction Générale de la Santé - Route de la Corniche - BP 2558

Moroni – Union des Comores

Dr ABOUBACAR Said Anli